
Nombre de membres

en exercice: 10

Présents : 6

Votants: 8

Séance du 11 décembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le onze décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 11 décembre 2021, s'est réunie sous la présidence de Catherine PELLINI

Sont présents: Julien CIVALLERI, Michaël GUILLAUME, Pascale ASTIER, Catherine PELLINI, Rémy REY, Jérôme VIGNON

Représentés: Robert BRUN par Catherine PELLINI, Martine CIVALLERI par Julien CIVALLERI

Excuses: Christophe ICHE, Josiane BUIS

Absents:

Secrétaire de séance: Pascale ASTIER

Objet: Frais école et cantine de l'école de Châtillon-en-Diois - 2021 DE 064

Madame le maire donne lecture des frais de fonctionnement de l'école de Châtillon-en-Diois, des frais de garderie du matin et des frais de la cantine.

Pour l'année 2020/2021, pour l'école de Châtillon-en-Diois les frais sont les suivants :

Frais de fonctionnement :

pour 9 enfants en maternelles et 10 en primaires le montant est de 20 276,02 euros.

Frais de garderie du matin :

Le montant est de 896,26 euros.

Frais de cantine :

Le montant est de 10 292,11 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve le montant des frais :

de fonctionnement de 20 276,02 euros,

de garderie de 896,26 euros,

de cantine de 10 292,11 euros.

Charge Madame le maire de procéder aux mandatements pour régler ces sommes.

Objet: Clôture du périmètre de sécurité de la source des Nays - 2021 DE 065

Madame le maire rappelle qu'il faut mettre en place une clôture autour du périmètre de sécurité du captage de la source des Nays.

Elle présente les trois devis reçus.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

Retient l'offre la plus avantageuse économiquement de l'entreprise BCB pour un montant de 7 092,00€.

Charge le maire à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de cette décision.

Objet: Echange terrains Cataro Coulandre

Voir délibération 2020_DE_003 du 27 septembre 2019

Objet: Parcelle AB381 Lieu dit 4 chemins à talon

Voir délibération 2020_DE_009 du 13 février 2020

Objet: Agrandissement chemin Impasse des Rosées

Voir délibération 2019_DE_030 du 27 septembre 2019

Pour les trois points ci dessus, les échanges ont été actés par des délibérations.

Ces points ont été mis à l'ordre du jour à la demande du notaire compte tenu que le maire a changé depuis 2019.

Nous avons eu la confirmation que ces points n'ont pas besoin de nouvelle délibération, les délibérations déjà prises reste valables.

Objet: Délimitation du zonage Natura 2000 - 2021 DE 066

Madame le maire présente la proposition du nouveau périmètre de Natura 2000 suite à l'étude de la chargée de mission de la Communauté des Communes du Diois.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

Refuse une partie du nouveau périmètre proposé.

Décide d'inclure la zone humide des Nays et l'aval avec l'assentiment des propriétaires privés concernés par la zone, l'amont se limitera à la limite des terrains communaux.

Un plan avec le périmètre voté par le conseil municipal est joint à cette délibération.